

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Septembre 2018

L' an 2018 et le 27 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de

DARDONVILLE Alain Maire

**Présents** : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille

Absent(s) ayant donné procuration : M. PINTO Alexis à Mme GAUCHER Céline

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 21/09/2018

**Date d'affichage** : 21/09/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

Le : 01/10/2018

Et publication ou notification

du : 01/10/2018

Le compte rendu du conseil municipal du 31 aout 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Monsieur Thierry LEGUET souhaite que soit apportée une précision relative au portage foncier EPFLi, que la maison dont la commune est propriétaire sera mise en vente.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GAUCHER Céline

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

SUBVENTION POUR PROJET D'ÉCOLE 2018-2019 - D2018\_035

INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX INSTITUTEURS - D2018\_036

AVENANT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNE/CCF - D2018\_037

## **Comptes rendus des commissions**

Monsieur Thierry LEGUET ouvre la présentation de la commission Cadre de Vie.

**Label Village Fleuri** : Il y a 3 ans, depuis une visite conseil de la SHOL, une réelle volonté d'embellir la commune a été mise en œuvre avec la création de 5 nouveaux massifs, de nouveaux aménagements sur la place et ses abords (totem directionnel, barrière de sécurité devant les commerces, suspensions fleuries, massif ostentatoire sur la place etc...). Ces efforts ont été reconnus par l'institution et récompensés par l'obtention d'un label « village fleuri ». A ce jour, il semble difficile d'envisager l'obtention d'une fleur nationale, nos exigences n'étant pas suffisamment affirmées et notre budget embellissement trop ténu.

**Concours maisons fleuries** : Depuis sa création, seuls 3 ou 4 ans candidats s'inscrivent au concours, ce qui est décevant. La SHOL préconise d'arrêter notre façon de faire en transformant ce concours en un label communal de fleurissement. Les gens n'auraient plus à s'inscrire mais ce serait la commune qui décernerait un label et établirait un classement mi-juin. Les meilleurs seraient ensuite visités par le jury d'arrondissement de la SHOL début juillet.

La commission cadre de vie a validé ce principe.

**Entrées de village** : A ce jour deux entrées de village sont mises en place, l'une à l'entrée nord et l'autre au sud. Une option avait été prise auprès de l'entrepreneur Richard BARBIER pour 2 autres entrées à l'ouest route de Loury et à l'est route de Marigny.

La commission valide une 3<sup>ème</sup> entrée d'agglomération route de Loury. Un devis est en cours d'acceptation.

**Totem commerces** : Afin de valoriser les commerces du village et leur donner davantage de visibilité, la commission décide l'implantation d'un futur totem route de Vennecy, et retient le devis COMAT & VALCO.

**Totem mairie** : Le totem est actuellement stocké aux ateliers et au vu de ses dimensions, la commission cadre de vie réfléchit à lui trouver un meilleur emplacement.

**Les incivilités et délits dans le village** : regroupent les stationnements de véhicules (malgré l'interdiction) et les rassemblements au niveau de la salle polyvalente, notamment lorsque la salle est louée, la circulation des véhicules sur la pelouse près des jeux d'enfants (malgré la barrière et le panneau d'interdiction, la casse et les dégradations volontaires au niveau du mail et de l'abri bus, les rodéos motorisés rue Marguerite de Guitaut.

La commission cadre de vie est favorable à l'unanimité pour initier en concertation avec la gendarmerie une réflexion sur l'introduction d'un système de vidéosurveillance.

**Radar pédagogique** : La commission réfléchit à acquérir un radar pédagogique. Monsieur Cyrille MERY est chargé de l'étude chiffrée. Madame Corinne POUSSE s'interroge sur la possibilité d'une location d'un radar, qui pourrait être mutualisé.

**Sécurité et stationnement aux abords de l'école** : la commune sous l'impulsion de la commission cadre de vie a procédé à l'enlèvement de l'ensemble des blocs de béton

jalonnant nos rues en les remplaçant par du bloc minéral, plus esthétique. Les riverains de la route de Neuville concernés par un éventuel nouvel aménagement ont participé à une réunion de concertation ce jeudi 27/09/2018 pour affiner les besoins et prendre en compte les revendications. Ainsi des devis ont été demandés pour des barrières doubles croix et poteaux. Une permission de voirie sera demandée au Conseil Départemental avant le début des aménagements.

**Proposition de circulation à sens unique rue de l'école et une partie de la rue de l'Orme au Roi** : la commission cadre de vie a validé cette proposition à titre expérimental. Une consultation avec les riverains est en cours.

**Electricité place de l'église** : afin de faciliter les branchements des manifestations communales place de l'église (14 juillet, fête de la musique), des devis ont été demandés pour augmenter la puissance des coffrets électriques. Le dossier est transmis à la commission travaux.

**L'arrosage automatique de la place de l'église** : le devis proposé par la société Caamrho concernant la fourniture de l'arrosage automatique a été retenu pour un montant de 2 761.58 € TTC. Les agents techniques sont chargés de la mise en place.

Une analyse budgétaire sera réalisée lors d'une prochaine réunion de la commission finances pour étudier le financement de ces projets s'ils dépassent l'enveloppe allouée.

Monsieur Arnaud TARTROU fait le bilan financier de la manifestation **Rock in Rebrech 2018**. La commission Evènementiel travaille dès à présent au projet Rock in Rebrech 2019 afin de proposer un évènement exceptionnel pour le dixième anniversaire. Monsieur Arnaud TARTROU informe qu'environ 50 bénévoles participent au Rock in Rebrech et que ces volontaires sont indispensables à l'organisation de l'évènement.

### **Commission École Animation Jeunesse**

#### **ECOLE**

- Madame Corinne POUSSE fait un point sur la rentrée scolaire 2018-2019 et les effectifs définitifs :
    - ✓ 10 PS + 14 MS + 5 GS: Mme AUCOUTURIER les lundis et jeudis  
M. BRULEY les mardis et vendredis
    - ✓ 10 GS + 16 CP : M. CHAPALAUNE
    - ✓ 16 CE1 + 6 CE2 : Mme ZAMORA
    - ✓ 12 CE2 + 12 CM1 : M. MARTIN
    - ✓ 26 CM2 : Mme BLONDEAU
- Soit 127 enfants à l'école primaire (rappel 130 à la rentrée 2017-2018)

La décharge administrative de la directrice est assurée le jeudi.

- **SERVICE CIVIQUE**  
A compter du 1<sup>er</sup> octobre, Mlle Harmony FOUANON sera affectée tous les après-midis dans la classe de GS/CP afin d'aider Mr Champalaune, qui n'a plus d'ATSEM les après-midi, et aux deux classes de maternelle durant les matinées.
- **SUBVENTION POUR PROJET D'ÉCOLE 2018-2019**  
réf : D2018\_035 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Madame Corinne POUSSE présente les demandes de subventions reçues de l'école :

### **1 - Projet Musique et spectacle**

Dans le cadre du projet d'école concernant les GS jusqu'au CM1, l'école souhaite s'inscrire au programme de 4 sorties différentes (Passerelle à Fleury les Aubrais) suivant les tranches d'âge des classes afin de permettre aux enfants d'assister à des concerts et de découvrir différents styles (violon, jazz...)

**La mairie est sollicitée pour une demande d'aide à hauteur de 1000€**

### **2 - Projet CM2**

Prévision d'une classe transplantée à Méaudre vers la fin mars pendant 11 jours : raquette, chiens de traîneau et multi-activités de glisse

**La mairie est sollicitée pour une demande d'aide à hauteur de 1500€.**

### **ANIMATION JEUNESSE**

Madame Céline GAUCHER informe que la journée jeunesse du 25 octobre 2018 organisée durant les vacances de Toussaint par Cigales et Grillons se compose d'une matinée piscine, puis d'un repas dans un restaurant Burger et d'une après-midi patinoire.

### **VACCINATION ANTI GRIPPE**

En accord avec l'infirmière, la matinée VACCINATION contre la grippe sera organisée **le samedi 27 octobre 2018** de 10 heures à midi à la salle Area Bacchi. Le coût est pris en charge par la commission sociale de la commune. Venez avec votre vaccin.

### **INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX INSTITUTEURS**

réf : D2018\_036 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignante de CM2 a accompagné les élèves en classe de découverte à Lans en Vercors du 21 au 29 mai 2018.

Il précise que le décret du 6 mai 1985 prévoit une indemnité pour les Professeurs des écoles accompagnant les élèves en classe extérieure ; La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

<b>Heure de surveillance</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	<b>11,66 euros</b>
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide** de verser une indemnité à l'enseignante lors du séjour en classe extérieure, sur la base du décret fixant la rémunération des heures supplémentaires par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales,
- **dit** que l'indemnité sera ordonnancée à l'article 6218 du budget primitif 2018, pour 104.94€ (11.66x9))

### **Commission T.U.R.R.F**

- Monsieur Franck DUBOIS informe que les travaux de la salle polyvalente débiteront semaine 41. Il s'agira pour les membres du conseil municipal présents en mairie lundi 8 octobre de choisir les coloris du revêtement mural à poser.  
La scène sera aussi refaite avec de nouveaux rideaux et une rénovation du sol : retour au parquet : à poncer et vitrifier, la planche en rive de scène sera supprimée.
- Une erreur de facturation a été constatée sur les travaux du parking de la mairie, réalisés par l'entreprise Dunou. Des prestations complémentaires seront réalisées à hauteur du montant trop perçu (irrigation des jardinières, végétaux, équipements).  
L'entreprise interviendra de nouveau pour supprimer le marquage « place handicapée » toujours apparent.
- La cellule de refroidissement a été installée au restaurant communal et est utilisée par le personnel. Une réunion de la commission restaurant municipal et programmée jeudi 4 octobre à 18h45, en mairie.
- Les travaux de la cour de l'école seront mis à l'étude par la commission travaux pour présenter un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental.
- Après les nombreux changements et renouvellement des effectifs de la commune, suite aux remarques de certains élus sur la qualité des prestations et pour anticiper les futurs exercices de mutualisation qui se profilent avec les transferts de compétences au sein de la Communauté de Communes de La Forêt, le Maire a chargé la Directrice des Services de procéder à un audit des services dans le courant du mois d'Octobre. L'ensemble des agents a été informé du lancement de cet audit. Le retour sur l'état des lieux est attendu pour le mois de novembre, il sera à l'ordre du jour d'une réunion RH à programmer en novembre.
- Madame Céline GAUCHER rappelle qu'il est nécessaire de programmer un exercice incendie pour le restaurant municipal.
- Monsieur Franck DUBOIS s'est déplacé au cimetière avant la séance de conseil et constate un léger mieux. Il insiste sur la nécessité de programmer des missions régulières et permanentes de désherbage et d'entretien.
- La réunion publique du 12 octobre à 19h30 sur la suppression de la ZAC, sera préparée par Monsieur le Maire et ses adjoints.

### **AVENANT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNE/CCF**

réf : D2018\_037 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire précise qu'il existe une convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté de Communes de la Forêt pour les services Agents des écoles

(TAP), et les services techniques (Entretien des bâtiments : électricité, petits travaux ...).

Il convient dorénavant d'ajouter le service de restauration municipale. En effet, notre agent responsable de production culinaire est en charge de gérer les repas en liaison froide le mercredi midi lors de l'accueil de loisirs.

Durant ce temps, notre agent est placée sous la responsabilité du responsable petite enfance, et est rémunérée par la commune, qui se charge de refacturer la prestation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

### **CCF : point sur le transfert de compétences Eau et Assainissement**

Les 10 communes de la CCF ont pris en 2017 une délibération de transfert des compétences Eau & Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les syndicats ont été dissous et leurs agents transférés à la CCF.

En mai 2018, une fois les résultats 2017 connus, les communes ont délibéré sur le transfert des excédents de leurs budgets annexes Eau & Assainissement.

Il était prévu que soit versée la totalité des excédents diminués du montant des impayés.

Neuville, Aschères, Montigny et Rebréchien ont voté pour ce transfert selon ce mode de calcul.

Les autres communes ont décidé de conserver sur leur budget principal une partie de leur excédent. Traînou particulièrement ne reverse que 5% de ses excédents.

Afin de proposer une solution de déblocage, un projet de protocole d'accord a été établi, définissant que pour une période de 5 ans, les sommes transférées sont uniquement destinées aux travaux sur la commune.

Si ces sommes ne suffisent pas à couvrir les travaux nécessaires, il serait procédé à une augmentation de tarif sur ladite commune.

Devant cette situation, d'une iniquité dans l'application, Neuville décide de demander le retour de la compétence aux communes.

La loi du 3 août 2018 précise que seules les communes n'ayant pas délibéré du transfert à cette date, peuvent demander le report du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En conséquence le transfert sera obligatoire au 01/01/20.

Lors du prochain Conseil Communautaire, il sera proposé le vote sur ce protocole d'accord.

En cas de vote négatif, le transfert serait effectif aux conditions initiales, et la communauté de communes gèrera les travaux et les tarifs sur l'ensemble du territoire, faisant supporter à la collectivité les conséquences du non transfert des excédents.

### **Informations et Questions diverses :**

Monsieur le Maire présente les points essentiels du rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Forêt.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 28/09/2018  
Le Maire  
Alain DARDONVILLE